

## Commune de Cours (Deux-Sèvres)

Projet de construction d'un parc agrivoltaïque sur le secteur dit de « La Billardière » par la société Novasol

### Enquête publique

Du lundi 10 février à 9h00 au jeudi 13 mars 2025 à 18h00

Conclusions et avis du commissaire enquêteur

Commissaire enquêteur : M. William Paulet

Cette enquête publique concerne une demande sur un permis de construire pour un parc agrivoltaïque dont l'installation occupera une surface au sol de 8,94 Ha incluse elle-même dans une GAEC d'une surface de 380 Ha dont l'activité principale est celle de l'élevage de vaches allaitantes et de production d'animaux pour la boucherie.

Ce projet sera constitué de 144 tablettes supportant 9126 panneaux photovoltaïques d'une puissance de 5247 KWc pour une production annuelle de 7 878 123 KWh soit l'équivalence de 1495 foyers. Le gisement solaire est supérieur à 1500 kWh/m<sup>2</sup> pour une durée d'ensoleillement d'environ 1980 Heures par an.

Cette enquête est une demande sur une autorisation de permis de construire et non une demande d'exploitation au titre d'une installation classée (Type ICPE) Ce point est important, car il n'avait pas été forcément perçu par différents intervenants ou personnes ayant déposé des observations. De ce fait, la demande d'enquête publique a été émise par la Commune de Cours faisant partie de la Communauté de Communes de Val de Gâtine et non pas par la Préfecture des Deux-Sèvres.

### **Organisation de l'enquête publique :**

L'ensemble des procédures : désignation du commissaire enquêteur, arrêté d'ouverture d'enquête publique et de publicité via voix de presse ou d'affichage ont été respectées.

Aucun incident n'a été à signaler durant ces 31 jours (du lundi 10 février à 9h00 au jeudi 13 mars 2025 à 18h00) et les 3 permanences (1 en matinée et 2 en après-midi)

## **Observations :**

Les observations se répartissent de la façon suivante :

- 6 sur le registre déposé en Mairie,
- 9 via un document dactylographié déposé en Mairie,
- 3 via un courriel envoyé sur l'adresse électronique de la Mairie.

## **Conclusions et avis motivé :**

**Le commissaire enquêteur émet un AVIS FAVORABLE à la demande de permis de construire de la centrale agrivoltaïque Novasol GP1, filiale de Novafrance Energy, sur le territoire de la commune de Cours au lieu-dit « La Billardière »**

Les raisons qui ont amené celui-ci à rendre cet avis sont les suivantes :

- A) Le dossier mis à disposition du public était complet et bien structuré et permettait une approche réaliste du projet. Il est à noter que les trois documents réalisés par Novafrance Energy étaient riches en illustrations et schémas accompagnés d'un glossaire pour les acronymes.
- B) À la suite des observations faites par des tiers ou le Groupement Ornithologique des Deux-Sèvres, Novafrance Energy a apporté des réponses à la fois sérieuses et argumentées. Il en est de même pour les réponses apportées par Novafrance à la MRAe qui sont satisfaisantes.

- C) À la suite d'une visite sur le lieu d'implantation et des discussions avec des élus locaux, ce projet ne rencontre pas de problématiques concrètes de type forte opposition de la part des riverains. De plus, ce projet a rencontré un fort soutien des élus de la Communauté de Communes du Val de Gâtine. Ce projet est autorisé dans le règlement PLUi Communauté de Communes Val de Gâtine en zone A, à la condition d'être muni d'une technologie dite « Tracker solaire », ce qui est le cas dans le présent projet.
  
- D) L'inquiétude face à ce projet serait sa visibilité donnant une pollution visuelle type effet « marée noire », mais celui-ci se trouve dans une partie vallonnée avec un espacement entre rangées de 6m<sup>278</sup> et pour laquelle Novafrance s'engage à soigner l'insertion paysagère en augmentant le linéaire de haies. **Toutefois le commissaire enquêteur a souligné auprès du porteur de projet d'avoir une attention toute particulière sur cet aspect : épaisseur et hauteur des haies et de maintenir les 3 frênes têtard.**
  
- E) Il est à noter que même si la constitution de ce dossier fut antérieure au décret du 8 avril 2024, ce dossier tient compte des futures évolutions qui étaient déjà en cours d'évocation (amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques, adaptation au changement climatique, protections contre les aléas et amélioration

du bien-être animal). En fait, il s'agit d'une installation réfléchie en fonction de ces nombreux paramètres. Ainsi la rotation des pâtures tient compte de la croissance de l'herbe en fonction des saisons avec une corrélation du nombre de bovins.

- F) Ce projet aura peu d'impact durant sa construction, car absence de béton et peu d'excavation ou mouvements de terre. Le retour à l'état primaire de la prairie et le recyclage de l'installation en fin de vie est traité avec attention. Novafrance Energy s'engageant sur un suivi agronomique et du bon fonctionnement de l'installation est une assurance vis-à-vis de la GAEC et des riverains.

- G) Il faut noter l'application de la séquence ERC (Éviter, réduire, compenser) qui a permis via des mesures d'évitement afin de choisir le meilleur positionnement de ce projet en respectant les enjeux locaux au niveau environnemental, agricole technique et réglementaire, d'où un projet se limitant à 8Ha94.

- H) Enfin ce projet s'inscrit dans les axes de réflexion actuels :

Compatibilité avec le schéma régional : STRADDET.

Réduction des émissions à GES,

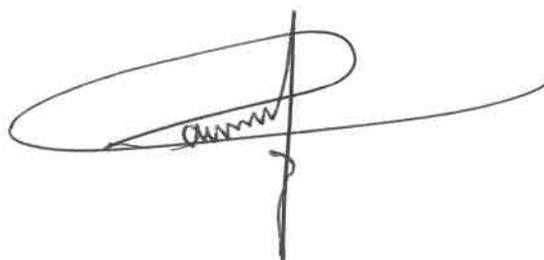
Compatible avec une activité agricole selon la Loi Climat & Résilience du 22 août 2021,

Répondre aux objectifs de 2035 pour atteindre une puissance de 100 GW selon la Loi EnR du 10 mars 2023.

- I) Enfin, pour la Communauté de Communes Val de Gâtine, la mise en place d'unité agrivoltaïque est une solution pour « Faire un territoire ambitieux en matière énergétique et écologique » ..... avec « pour ambition de réduire son empreinte carbone en agissant ....sur le mix énergétique du territoire en promouvant les énergies renouvelables » tout en sachant « qu'il y a un rejet quasi unanime des éoliennes » (Sources presses locales)

Fait à François, le 31 mars 2025

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical stroke on the right, with a horizontal line crossing through the middle.